

Ce jourd'huy 23 septembre 1792 à deux heurs de relevé, sur l'invitation faites par la Municipalité aux citoyens de la ditte commune et Joint le Conseille Generalle, assemblée en la Maison commune précédé de la garde nationale qui les y attendoient et tous ensemble sont arrivés sur la place de la Liberté. L'arbre de la Liberté surmonté de son Bonnet et décoré par Mr le Maire de cocarde et rubans tricolore s'est élevée majestueusement au milieu des cris des plus vives alegresse.

D'après cette plantation, le reste de la journée s'est passée et avec tout l'ordre possible dans une récréation civique que les citoyens ont partagées avec la garde nationale de quoy nous avons dressée le présent acte et avons signées le jour et an susdits.

Chouy (Aisne) 23 septembre 1792.